

Pêche. Un drone de surveillance en test

Armelle Menguy

Les affaires maritimes, en se modernisant, vont-elles passer au drone pour surveiller les zones de pêche ? Des phases de test ont été menées à la pointe de Minard, à Plouézec (22), mercredi.

Le drone est prêt pour le décollage sur sa rampe de lancement. Les tests ont été réalisés par la société Azur Drones, de Boulogne-Billancourt (92). Photo A. M.



13 h 30, mercredi, à la pointe de Minard, à Plouézec. C'est un des points de vue du circuit des falaises, à 70 mètres au-dessus de la mer, en plein sur le GR 34. Et après plusieurs jours de grand bleu, c'est une vraie purée de pois, du vent et du crachin qui ont accueilli des randonneurs pourtant nombreux sur ce site naturel. Un site choisi par une délégation constituée de fonctionnaires des Affaires maritimes et du ministère de l'Écologie pour des tests de drone dans le cadre de la surveillance des zones de pêche, comme de tous les bateaux, chalutiers, ou de pêche côtière.

De Plouézec à la Guyane

Hugo Carpentier, chef de pôle environnement au ministère, souligne la décision du Premier ministre, Édouard Phi-

lippe, lors du comité interministériel de la mer, en novembre 2017. « C'est une expérience nationale et ce mercredi, nous en sommes à trois tests sur quatre. Nous sommes déjà venus à la pointe de Minard à l'automne 2017 ; en août dernier, nous étions en Guyane, plutôt dans le cadre d'essais du drone dans la pêche illégale ; jeudi-et vendredi, nous serons en baie de Seine, pour des conditions similaires à celles que l'on trouve ici, en baie de Paimpol. Pour l'instant, on étudie ce genre d'opportunité pour savoir si l'intérêt est réel, ou pas ».

Le drone pourrait-il, à terme, remplacer les équipages des agents des affaires maritimes en bateaux ou la surveillance effectuée depuis quarante ans par avion ? « Nos services se modernisent et l'utilisation d'un drone peut être une

plus-value potentielle mais rien n'est décidé. Au prochain comité, en novembre, un rapport sera fait et une décision sera prise. Nous ne savons pas encore dans quel sens. Dans tous les cas, le drone serait un outil de plus et ne viendrait pas à la place de... ».

Le drone plus discret

Stéphane Morelli, directeur de la société Azur Drones, choisie pour les tests, évoquait, quant à lui, une plus grande efficacité grâce à ses engins. « C'est rapide, ça va à plus de 100 km/h, c'est endurant ; la caméra est très précise, on a dix heures d'autonomie ; et le tout est très adapté à la surveillance des zones maritimes au large. De plus, un drone est très discret et furtif, et avec l'infrarouge, on peut surveiller de nuit ».

L'engin utilisé mercredi avait une envergure de 4,2 m, pour un poids de 22 kg, et une longueur de 1,65 m. Il peut atteindre les 130 km/h et voler à 4 500 m d'altitude.

La coquille bientôt ouverte

Que les professionnels de la pêche à la coquille Saint-Jacques se rassurent. Ce n'est pas pour cette année qu'un drone les surveillera du coin de l'œil pour vérifier leurs 45 minutes de temps de pêche sur le gisement principal de la baie de Saint-Brieuc qui, cette année, ouvrira le 5 novembre. Et dans le cas où le drone serait adopté par l'administration, il faudrait aussi que les agents deviennent pilotes.

T Sur letelegramme.fr
Voir la vidéo et le diaporama